

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
3 avril 2023**

PUBLIE LE : 19 AVR. 2023

**Délibération n°230403-6 : Convention de partenariat tarifaire avec l'établissement public du
Château de Versailles**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TARIFAIRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT les liens historiques entre les domaines de Versailles et de Marly ainsi que leur proximité géographique ;

CONSIDERANT que le musée cherche à diversifier ses publics en accroissant sa visibilité et que les adhérents du service des Abonnés de la carte « 1 An à Versailles » correspondent au cœur de cible des publics visés ;

CONSIDERANT que la convention de partenariat entre le Musée et l'Etablissement Public de Versailles a été conclue pour une durée d'un à compter du 23/03/2021 reconductible une fois pour la même période ; qu'elle a été reconduite et est donc arrivée à échéance le 22/03/2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le musée de poursuivre ce partenariat avec l'Etablissement Public de Versailles ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention de partenariat commercial avec le service des abonnés de l'Etablissement Public du Château de Versailles pour une durée d'un an à compter du 23/03/2023 reconductible une fois un an, par voie d'avenant, et tout document nécessaire à son exécution.

APPROUVE l'application du tarif réduit pour les titulaires de la carte « 1 an à Versailles ».

Fait à Marly-le-Roi **19 AVR. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **19 AVR. 2023**

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal